



# ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n° 115/2025

**OBJET :** Fermeture du parking de la mairie à l'occasion de la cérémonie du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 – du 7 mai 2025, 12h30 au 8 mai 2025, 15h00.

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.411-8, R.417-1 et R.285-1,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation des routes, Livre 1,

Vu l'arrêté n°103/2025 du 7 avril 2025 donnant délégation de signature à Madame Quynh NGO, Adjointe suppléante, du 22 au 25 avril 2025,

Considérant que le 8 mai 2025 aura lieu, sur le parking de la mairie, la cérémonie du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945,

Considérant qu'il importe, en vue d'assurer la sécurité de la manifestation, de fermer le parking de la mairie, du 7 mai 2025, 12h30 au 8 mai 2025, 15h00,

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place des barrières afin de limiter la zone piétonne,

## ARRÊTE

**Article 1 :** A l'occasion de la cérémonie du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, le parking de la mairie sera fermé, du 7 mai 2025, 12h30 au 8 mai 2025, 15h00.

**Article 2 :** Des barrières seront disposées pour libérer de tout stationnement le parking afin d'accueillir le public pour la cérémonie.

**Article 3 :** Tout véhicule gênant pourra faire l'objet d'une verbalisation ainsi que sa mise en fourrière conformément aux articles R.417-1 et R.285-1 du Code de la Route.

**Article 4 :** Les dispositions qui précèdent seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires de signalisation placés aux endroits appropriés, par les organisateurs de la manifestation.

**Article 5 :** Monsieur le Chef de l'agglomération de police de Juvisy-sur-Orge, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le chef de service de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Morangis, le 22 avril 2025

Pour le Maire, et par délégation  
L'adjointe suppléante,  
Quynh NGO



### Arrêté certifié exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.